

2019

**Bulletin de la Société des Amis de la
Cathédrale d'Amiens**

Association loi 1901



Directeur de la publication : Bernard POILLY

Le vignoble de la cathédrale d'Amiens au Moyen Âge

Sofiane ABDI

agrégé, chercheur en histoire médiévale

Un effort d'imagination est aujourd'hui nécessaire pour se représenter la ville d'Amiens entourée de vignes au Moyen Âge, pour se convaincre que la Picardie était une région viticole. Je rappellerai certes volontiers que la Picardie l'est encore en partie, on produit 10% du Champagne dans le sud de l'Aisne mais aujourd'hui plus aucun cep ne pousse au-delà. C'est sans commune mesure avec ce que la Picardie fut au Moyen Âge, une grande région productrice de vin voire même de certains vins appréciés comme ceux du Laonnois. On produisait des vins aux appellations diverses, outre ceux du Laonnois, ceux du Beauvaisis dont ceux du Clermontois, les vins du Vermandois ou encore ceux du Soissonnais.

La Somme n'était pas en reste ; plus de trois cents communes du département ont connu des plantations de vignes par le passé. Des vignes sont certes attestées plus au nord jusqu'en Flandre mais, passé l'an mil, elles s'effacent petit à petit plus on avance dans l'espace et dans le temps. Le vignoble septentrional se replie progressivement jusqu'à faire de la Somme un front viticole à la fin du XIII^e siècle, c'est-à-dire la limite de l'expansion de la viticulture au nord du royaume. Et ces dernières années l'on redécouvre ce passé viticole commun aux régions septentrionales. Les expériences viticoles ont le vent en poupe dans le nord de la France. Mais cela relève plus du folklore local que d'une réelle reconquête du terroir. Dans la Somme, l'expérience avait été précoce, tentée à Cagny au tournant du XX^e siècle. La vigne avait alors disparu du département. Adalbert Deneux, qui était à la tête d'une société d'horticulture, replanta 4 hectares de vignes au clos de L'Épinette dès 1895 pour un rendement de près de 60 hectolitres en 1901. Mais l'entreprise fut sans lendemain, tout fut abandonné après 1914.

L'intérêt scientifique pour ce passé viticole s'est manifesté parallèlement, incarné par les recherches d'Herménégil de Duchaussoy, auteur d'une monumentale étude sur la question, *La vigne en Picardie et le commerce des vins de la Somme*, fruit d'un travail patient de près de quarante ans¹. Il faut reconnaître que toute recherche sur le vin dans la Somme en reste grandement tributaire. Depuis, peu de travaux sur la question ; il faut malgré tout citer les recherches de Robert Fossier sur l'histoire des campagnes picardes et notamment un article « Boire son vin en Picardie au Moyen Âge » paru en 1997². Il est vrai que, depuis, les études d'histoire économique sont moins à la mode, c'est pourtant ce qu'éclaircit le plus les documents d'archives conservés pour l'époque médiévale. Dans cette documentation relative au temporel, les mentions de vignes et de vin sont nombreuses et permettent encore des travaux prometteurs sur la question notamment dans les fonds de la commune d'Amiens ou des principales institutions ecclésiastiques. C'est le cas notamment du fonds du chapitre cathédral, une des plus riches institutions ecclésiastiques du diocèse. Ce fonds permet en effet de mettre en évidence le grand vignoble que possédait la cathédrale d'Amiens autour de la cité et dans l'arrière-pays, un vignoble qui a prospéré jusqu'au XVI^e siècle.

L'essor du vignoble de la cathédrale

La vigne dans l'Amiénois est une culture médiévale. En effet, il n'y a pas de traces de culture de la vigne à Amiens à l'époque gallo-romaine ni dans les textes ni d'après l'archéologie. On y consommait certes du vin mais celui-ci était importé depuis d'autres régions viticoles de l'empire. La culture de la vigne est donc apparue dans la Somme au cours du Moyen Âge, plus précisément dès le haut moyen âge selon les plus anciennes attestations écrites issues pour la plupart des patrimoines abbaciaux. La charte de fondation de l'abbaye de Corbie du VII^e siècle mentionne ses vignes ; cette

¹ H. Duchaussoy, *La vigne en Picardie et le commerce des vins de la Somme*, 2 tomes, Amiens-Paris, 1927-1928 (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XLI-XLII).

² R. Fossier, « Boire son vin en Picardie », dans *Milieus naturels, espaces sociaux. Mélanges offerts à Robert Delort*, Publications de La Sorbonne, Paris, 1997, p. 93-106.

abbaye se constituera d'ailleurs l'un des principaux domaines viticoles du diocèse. Les vignes de l'abbaye de Saint-Riquier sont aussi mentionnées un peu plus tard à l'époque carolingienne. La vigne conquiert ainsi progressivement la vallée de la Somme et ses affluents.

Qu'en est-il pour l'Église cathédrale d'Amiens ? Nous n'avons pas d'attestations directes aussi anciennes. Cela ne veut pas dire qu'elle ne possédait pas de vignes. En fait, nous n'avons que très peu de sources avant le XII^e siècle. Deux cas de figure se présentent toutefois pour l'époque carolingienne. Premier cas de figure, l'Église d'Amiens reçoit des domaines sur lesquels la viticulture est attestée postérieurement comme le domaine de Fontaine en amont de la vallée de la Selle dont la donation est consentie à l'Église vers 850. Second cas de figure, on mentionne des vignes à cette période dans des localités qui seront ultérieurement attestées comme étant des seigneuries du chapitre cathédral. C'est le cas de Vaux-sur-Somme où des vignes sont attestées en 868 ou de Vers-sur-Selle en 969. Par ailleurs, nous pouvons constater que les plus anciens terroirs de la cathédrale sont situés dans des vallées parfaitement adaptées au développement de la vigne. Nous sommes malgré tout contraints de nous contenter de ce faisceau d'indices pour les périodes les plus reculées.

Il faut en effet attendre le XII^e siècle pour avoir des mentions explicites de production viticole sur les terres capitulaires. Les mentions se multiplient ensuite traduisant une extension des vignobles concurremment à l'essor démographique et économique général. L'extension du vignoble cathédral est le résultat d'un triple mouvement. En premier lieu, il est le résultat d'un processus de donations de vignes de la part de l'aristocratie ou de la bourgeoisie pour des raisons salutaires bien souvent. On fait don d'une vigne afin de financer des prières pour l'âme de la famille. Il est ensuite la conséquence d'une politique d'achats de vignes à comprendre comme autant d'investissements opérés par le chapitre cathédral dans l'Amiénois. Enfin, cela s'accompagne parallèlement d'un phénomène de conversion de terres arables en terres à vignes selon une politique de valorisation du patrimoine. C'est le cas par exemple à Vers-sur-Selle à la fin du XII^e siècle où le chapitre encourage les habitants à « avigner », c'est-à-dire à planter des vignes.

Mais l'essentielle de la documentation qui évoque la viticulture sur les terres du chapitre est concentrée sur les XIV^e-XVI^e siècles. H. Duchaussoy considère d'ailleurs le XV^e siècle comme l'apogée de la vigne dans la Somme. Il faut surtout considérer la fin du Moyen Âge comme un temps de franche reconquête de la vigne après la crise multiforme du milieu XIV^e-milieu XV^e siècle. Une crise globale qui a aussi été une crise viticole et dont les manifestations furent la baisse du nombre de paysans, le retour de terres en friche, le renchérissement de l'investissement viticole ou encore les conséquences de l'insécurité ambiante. Les guerres ont en effet porté atteinte à la continuité du travail viticole dans la région. En 1432 par exemple, la menace d'attaque sur Amiens empêche les habitants d'aller paisiblement « dépouiller » (vendanger) leurs vignes et d'amener la vendange *intramuros*. Le chapitre cathédral participe alors avec la commune au paiement des rançons exigées par les bandes armées pour garantir la sécurité des vendanges. Mais la guerre a d'autres conséquences. Elle oblige à détruire les clos des faubourgs, c'est-à-dire les parcelles de vignes emmurées, afin d'éviter que l'ennemi ne s'y abrite. Les guerres aboutissent aussi au pillage des celliers et des caves des villages vulnérables où selon une expression imagée, les soldats font « bouteille de leur ventre ». Mais surtout la guerre a freiné le commerce des vins en altérant les communications. Il faut tout de même relativiser ce dernier facteur car l'altération des communications a aussi eu pour effet de redonner de la rentabilité à la production locale.

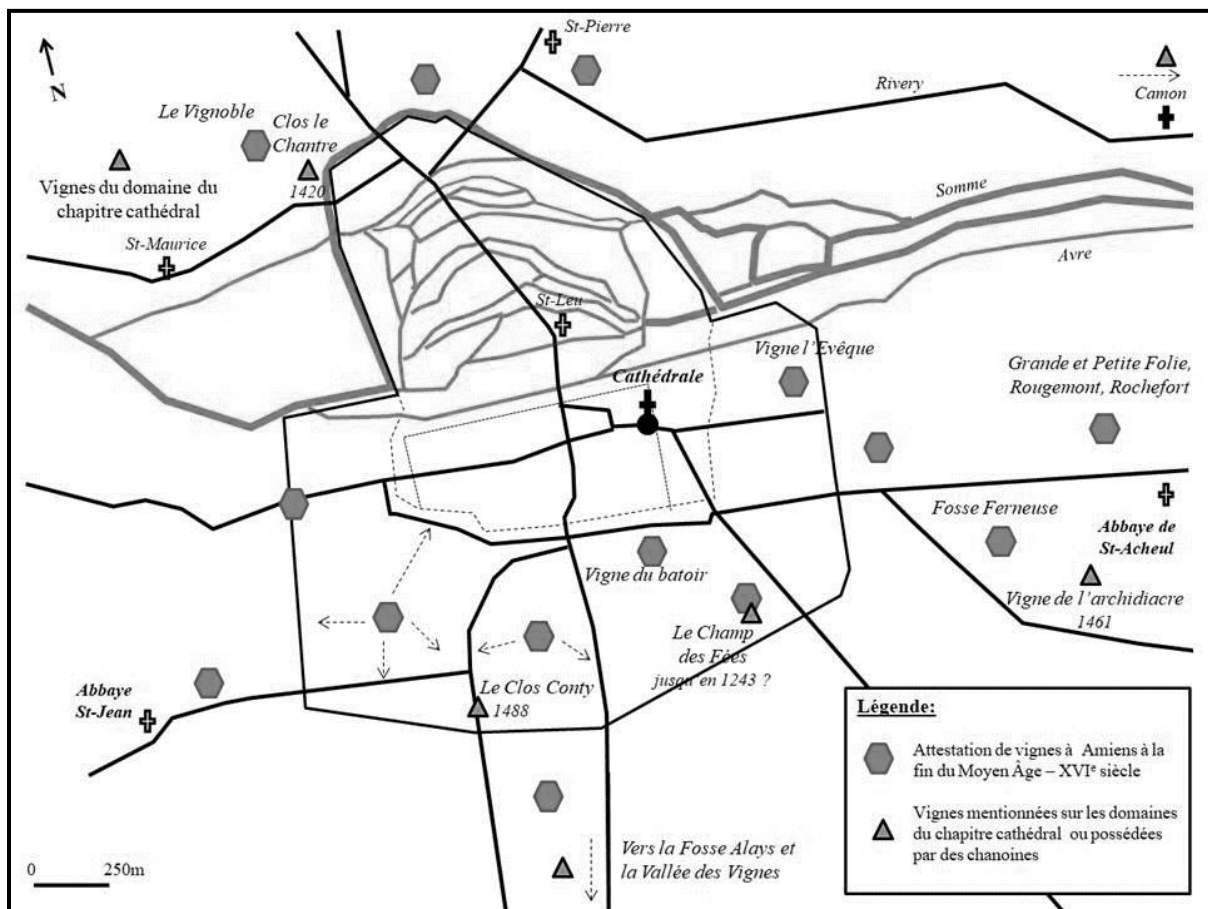
À l'issue de ce contexte de crise, la reprise économique et la reconquête viticole du second XV^e siècle ont pu apparaître impressionnantes et l'abondante documentation s'en fait largement l'écho. Cela a probablement conduit à l'apogée du vignoble de la cité qui se remet le plus rapidement de la crise en raison de l'explosion de la demande urbaine. Mais l'effet d'entraînement a joué sur le redéploiement du vignoble dans tout l'Amiénois et notamment sur les terres du chapitre cathédral.

Le vignoble de la cathédrale, étude spatiale

Nous pouvons commencer à reconstituer le vignoble de la cathédrale à partir du XII^e siècle mais celui-ci nous apparaît pleinement à la fin du Moyen Âge. Diverses sources peuvent être exploitées. Tout d'abord les mentions de vignes dans les domaines du chapitre par l'intermédiaire de baux de terres ou d'actes d'achat. Ensuite la microtoponymie, les microtoponymes « Les vignes », « vallée des vignes »,

« chemin des vignes », « La Vignette » sont pléthoriques. Ou encore grâce à la mention d'un courtil ou d'un clos de vigne. La mention de courtil est problématique. Il abrite généralement un potager ou un verger mais peut contenir des vignes sur treilles. Le clos est une attestation plus sûre. Mais toutes les parcelles de vignes ne sont pas closes. Par ailleurs, la présence de vigne ne veut pas dire exclusivement qu'il y a production de vin, on peut aussi consommer et vendre le fruit, la grappe. Enfin le dernier indice probant de viticulture dans un domaine capitulaire est la mention de prélèvements fiscaux en nature donc en pots de vin ou de taxes sur le vin produit, à l'exemple du vinage qui désigne l'impôt perçu dans certaines localités sur la production de vin et sa commercialisation ; il suppose donc qu'il y ait production viticole. À partir de ce faisceau d'éléments, il est possible de localiser le vignoble de la cathédrale en procédant par échelles spatiales en commençant en premier lieu par le vignoble de la cité (cf. figure n° 1).

Figure 1 : Les vignes capitulaires à Amiens à la fin du Moyen Âge



H. Duchaussoy a estimé l'étendue du vignoble dans la banlieue d'Amiens à 262 journaux de vignes en 1432-33. De nombreuses vignes se concentraient notamment au nord de l'enceinte médiévale, rive droite de la Somme. C'est principalement dans cette zone périurbaine que l'on trouve les vignes du chapitre cathédral sur le terroir de Saint-Maurice. Cette seigneurie capitulaire est au contact de la ville ; les vignes de ce domaine s'étendaient jusqu'aux pieds des fossés. Au sortir des portes nord de la cité, on mentionne aussi l'existence du Clos le Chantre ou Clos Alays qui a appartenu au début du XV^e siècle au chantre de la cathédrale, Pierre Alays. Ce dernier s'en sépare en 1420 le donnant à l'Hôtel-Dieu. C'est une vigne possédée à titre privé ne relevant pas de la prébende du chantre car dans ce cas Pierre Alays n'aurait pu vendre ce bien d'Église. Il lègue en même temps son pressoir et ses cuves, témoignage d'une mise en culture continue et de la valeur de son clos.

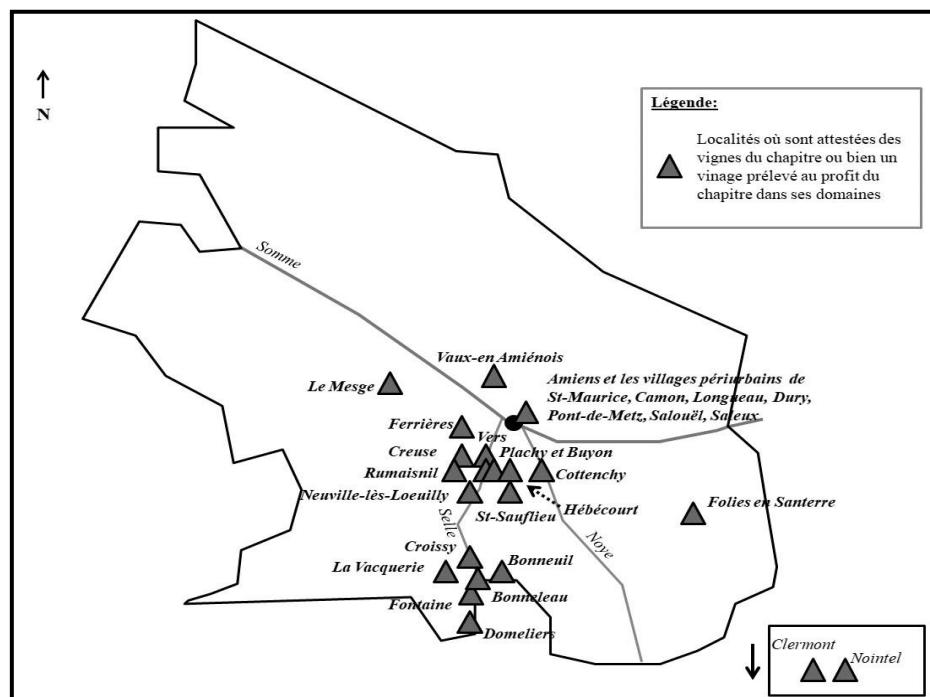
L'est de la cité était aussi couvert de vignobles principalement sur les terres de l'évêque mais surtout de l'abbaye Saint-Acheul, premier propriétaire de vignes de la cité. C'est dans ce secteur que

l'archidiacre d'Amiens possède une vigne en 1461 non loin du chemin de Cottency derrière les terres de Saint-Acheul. On ne sait si cette vigne est possédée à titre privé ou si elle faisait partie de la prébende archidiaconale. Dans les faubourgs sud de la cité qui seront ensuite compris à l'intérieur de la dernière enceinte fortifiée achevée dans les années 1470, on trouve aussi de nombreuses vignes. Parmi elles, le Clos des Jacobins est implanté sur d'anciennes terres qui ont appartenu au chapitre cathédral jusqu'en 1243. Nous ne savons pas si elles étaient déjà avignées au XIII^e siècle. On retrouve des chanoines possédant des vignes dans ce secteur sud notamment le Clos Conty, composante du fief Conty, possession en 1488 du célèbre Adrien de Hénencourt, prévôt et chanoine de la cathédrale (et futur doyen) qu'il revend à cette date à son confrère chanoine Pierre Dumas. Mais ce fief est tenu de l'évêque et n'est donc pas une terre du chapitre. Par contre, le chapitre cathédral est seigneur d'une terre plus au sud au lieu dit la Vignette ou la Fosse Alays où se trouvent des vignes (entre la rue de Paris et Gauthier de Rumilly). En poursuivant vers le sud, on rejoint ensuite la fameuse « Vallée des vignes » actuellement urbanisée qui était alors hors de la banlieue d'Amiens et qui relevait vraisemblablement de la seigneurie de Dury donc du chapitre cathédral.

Amiens au XV^e siècle est donc ceinturée de vignes mais ce vignoble présente de nombreuses discontinuités et les parcelles qui le composent sont parfois de taille réduite. Le chapitre cathédral possède bien des vignes dans l'environnement immédiat de la ville. Le pôle viticole principal demeure Saint-Maurice, village périurbain sous possession capitulaire. Ailleurs, les possessions sont plus ponctuelles, plutôt contrôlées à titre individuel et non institutionnel, entre les mains de certains chanoines mais surtout des dignitaires.

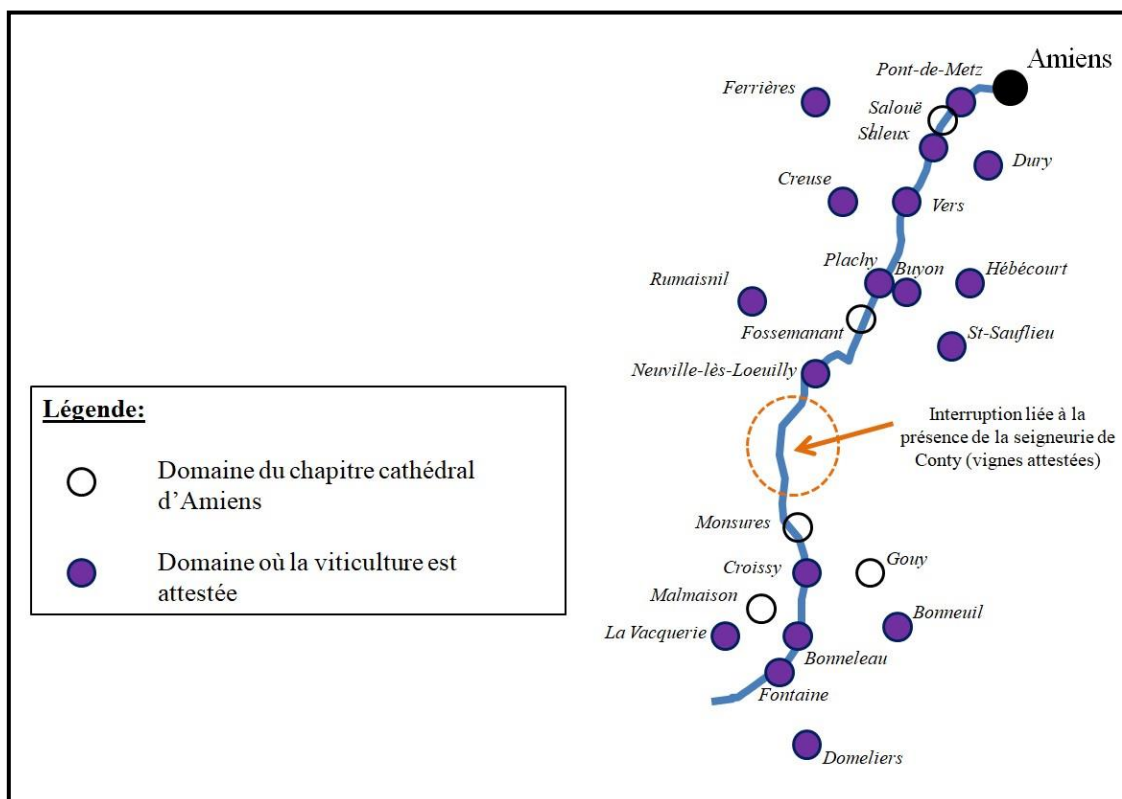
Dans la couronne périurbaine, les domaines du chapitre sont par contre très nombreux, ils encerrent même la ville. Ce sont des terroirs anciennement mis en valeur, plutôt prospères, situés en majorité dans les vallées. Les mentions de vignes y sont particulièrement abondantes notamment dans quatre localités viticoles principales : Saint-Maurice dont il a déjà été question, Camon, Dury et Longueau qui sont toutes des seigneuries du chapitre cathédral. Le compte de 1572 de Jehan Prousel, prévôt de Longueau et chanoine d'Amiens, témoigne de l'importance du vignoble de Longueau. Il indique encore à cette date la présence de cent quarante-trois pièces de vignes avec le nom des bailleurs et leur emplacement pour une surface totale de plus de 74 journaux. Il est fort probable que ce vignoble était déjà moins important en cette fin du XVI^e siècle qu'à l'époque médiévale.

Figure 2 : Ensemble des localités constituant le vignoble du chapitre cathédral d'Amiens à la fin du Moyen Âge



À l'échelle du diocèse, malgré quelques vignes isolées (Folies-en-Santerre est une censive de l'archidiacre ; Le Mesge est une vigne décanale attestée au XIV^e siècle), le vignoble du chapitre est localisé au sud de l'Amiénois, à l'image de la localisation de l'essentiel de son patrimoine et de ses seigneuries (cf. figure n° 2). Ces vignes sont en grande majorité situées le long des vallées fluviales principalement le long de la Somme (Camon, Longueau, Saint-Maurice) mais aussi dans la vallée du Saint-Landon (Le Mesge) ou de la Noye (Cottenchy). Mais c'est la vallée de la Selle qui ressort particulièrement. La Selle apparaît comme une vallée viticole qui s'étire sur 30 km (cf. figure n° 3). Au moins dix-huit domaines (soit 80% de la seigneurie capitulaire de la Vallée) possèdent des vignes à la fin du Moyen Âge. Parmi eux, Vers-sur-Selle est un des plus anciens terroirs viticoles ; des vignes y sont attestées depuis le X^e siècle.

Figure 3 : Les villages viticoles de la seigneurie capitulaire de la vallée de la Selle à la fin du Moyen Âge



Ce vignoble cathédral présente enfin une originalité sous la forme d'une extension extra diocésaine. Le chapitre cathédral détient en effet des possessions viticoles dans la vallée de la Brèche à Nointel dans le diocèse de Beauvais, qui sont attestées au XII^e siècle, mais aussi à Clermont où ses vignes s'étendent sur les pentes de la ville haute jusqu'aux fortifications. Le chapitre d'Amiens a probablement cherché à développer un vignoble de meilleure qualité dans une région plus propice à la viticulture. Parmi l'appellation vin de Beauvaisis, ceux du Clermontois étaient les plus appréciés. Le chapitre cathédral a pu par le passé faire venir à Amiens une partie de sa production viticole à l'image de ce que faisaient les abbayes et chapitres d'Artois, de Flandre ou du Brabant qui possédaient depuis le haut moyen âge des vignobles lointains pour s'approvisionner directement en vin notamment dans le Laonnois, le Soissonnais le Vermandois mais aussi dans le Beauvaisis. La basse vallée de la Brèche semble d'ailleurs avoir été un très ancien terroir viticole. L'abbaye Saint-Vaast d'Arras possédait jusqu'au XI^e siècle des vignes à Angicourt à 7 km de Nointel et le chapitre cathédral de Beauvais possédait son principal domaine viticole à Bailleval à environ 3 km de Nointel. Le chapitre d'Amiens possédait-il ce vignoble de Nointel depuis l'époque carolingienne ? N'avait-il pas suivi le même modèle économique que ces abbayes du Nord au milieu du Moyen Âge en compensant un commerce des vins

alors encore balbutiant ou trop coûteux ? L'acheminement du vin par voie de terre pouvait certes s'avérer compliqué et aussi coûteux en raison des différents péages seigneuriaux existants mais l'Église savait se faire exempter. Nous le constatons pour le travers (péage) de Boves qui coupe la vallée de l'Avre par exemple. Ainsi, en 1239 le chapitre cathédral d'Amiens est exempté de péage sur le transport du vin par le puissant seigneur de Boves. Cela valait sûrement pour les vins produits à Cottenchy, domaine situé juste au sud de Boves, mais cela pouvait aussi potentiellement profiter aux vins du Clermontois peut être acheminés par voie de terre par la vallée de l'Avre voire même pour acheminer des vins plus lointains, d'Île-de-France, de Champagne ou même de Bourgogne.

Ainsi, le chapitre cathédral possédait des vignes ou percevait des redevances de type seigneurial sur la production viticole dans vingt-neuf localités. Géographiquement, l'essentiel de son vignoble était situé autour d'Amiens et dans la vallée de la Selle avec cette fameuse extension clermontoise.



Figure 4 : Frise de vignes, registre inférieur du tympan du portail central

cathédrale permet de le mettre aisément en évidence. guirlandes et frises de vignes sculptées soulignent les tympans des portails de la façade (cf. figure n° 4) mais les linteaux du portail de la Vierge dorée au sud ou de Firmin le Confesseur au nord. Elles soulignent aussi la des rois de la façade et décorent les cordons de rois des voussures des portails comme portail de la Vierge. On les retrouve enfin sur certains chapiteaux comme celui du Saint-Lambert (cf. figure n° 5), sur les trilobes (trilobe du pilier de la façade) et quadrilobes façade (quadrilobe du prophète Michée représentant de l'échange des fruits de la pilier droit de la façade) et jusqu'à du transept (vignes du relief (vigne de la clôture de Saint-



Figure 6 : Porteurs de la vigne de la Terre promise, rampe de la stalle 106

La vigne est un symbole de prospérité qu'illustrent parfaitement les surdimensionnés des représentations (cf. figure n° 6). Il en est de même des scènes de banquet et de repas lors desquels le vin coule à flots (Noces de

Le vignoble sculpté de la cathédrale Mais le chapitre d'Amiens a aussi planté des vignes à la cathédrale qui constituent son vignoble symbolique et sculpté. On peut se demander si la vigne et le vin ont eu une place spécifique dans les représentations de la cathédrale en corrélation avec l'existence d'un vignoble réelle ? Nous pourrions hâtivement répondre positivement car la vigne sculptée est en effet quasi omniprésente. C'est l'une des plantes les plus représentées dans l'ornementation sculptée sur pierre des XIII^e et XVI^e siècles mais aussi dans une moindre mesure sur bois dans les stalles du XVI^e siècle, les deux temps forts de la production sculptée à la cathédrale. Un tour



Figure 5 : Chapiteau aux vignes stylisées du portail Saint-Lambert

de la Les aussi Saint-galerie au portail 5), sur gauche de la la scène paix, au l'intérieur de la nef (frise végétale du triforium), sculpté du Temple de Jérusalem) et du chœur Jean-Baptiste).

Cana sur la jouée basse de la stalle 107, banquet offert par Salomon à la reine de Saba, quadrilobe du portail de la Vierge).

Sans place spécifique à la cathédrale d'Amiens, le décor de vignes ou les scènes autour du vin restent avant tout conformes aux modèles qui ont inspiré le programme iconographique, c'est-à-dire le modèle biblique. Le vin est mentionné six cent cinquante fois dans la Bible, il est logique de voir représenter la vigne. L'iconographie du travail viticole lui-même qu'a étudiée l'historienne Perrine Mane répond aussi en grande partie à des représentations stéréotypées. C'est le cas des deux fameuses scènes du calendrier des travaux et des mois pour les mois de mars et d'octobre que l'on retrouve dans la quasi-totalité des quatre-vingt calendriers monumentaux de France avec certes des nuances (cf. figure n° 7). Mais l'iconographie a tout de même l'avantage de s'inspirer du monde qui entoure les artistes et ainsi de représenter le quotidien comme l'a bien montré l'historienne Kristiane Lemé-Hébuterne à partir de l'iconographie des stalles. C'est le cas notamment de la représentation des contenants du vin (notamment



de la vaisselle vinaire) : gobelets, coupes, cruches, pichets ou brocs, tonneaux, tonnelets, sans oublier le calice pour un usage rituel.

Il en est de même de la représentation des objets du travail viticole : hottes et paniers du vendangeur (appui-main des stalles 9-10), cuve à fouler le vin (quadrilobe du mois d'octobre). La vigne et ses façons ne sont pas en reste : la taille (Noé est représenté taillant la vigne sur la rampe de la stalle 55 ; Noé est considéré comme étant à l'origine de la domestication de la vigne selon la Genèse), la serpe (de Noé sur cette même rampe, disparue), les opérations consistant à « fouir et refouir », c'est-à-dire à bêcher, mais aussi « mettre à mairien et lever la vigne », c'est-à-dire

Figure 7 : Mois de mars, quadrilobe du

pour soutenir la vigne (cf. figure n° 7). *portail Saint-Firmin-le-Martyr*

Dans l'iconographie, la scène quotidienne rejoint la vocation édifiante et moralisatrice en représentant le buveur, l'ivrogne, personnage ô combien fréquent dans les villes et villages médiévaux tant la quantité de vin consommée est impressionnante (cf. figures n° 8 et 9).



Figure 8 : Buveur du pendentif
stalles 83-84



Figure 9 : Buveur du pendentif des stalles 75-76 des

Les scènes associent souvent le vin pour montrer l'excès menant à la violence ou à la débauche. La représentation de la femme n'est jamais loin du vin et du trouble que ce soit dans la scène de la Discorde dans un des quadrilobes du portail central ou du buveur en compagnie de femmes sur les pendentifs des stalles.

La consommation de vin est alors perçue comme un vice qui mène au scandale à l'exemple de Noé représenté sur la rampe d'une stalle plantant la vigne mais sombrant par la suite dans l'ivresse et l'impudeur pour avoir abusé de son fruit fermenté comme une conséquence originelle de la culture de la vigne (cf. figure n° 10).



Figure 10 : Noé plantant la vigne à droite et scène de l'ivresse de Noé au centre, rampe de la stalle 55

C'est ainsi que l'on voit le vice et donc le diable côtoyer la vigne (cf. figure n° 11).

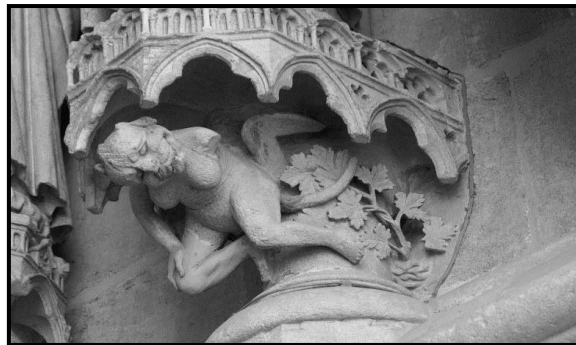


Figure 11 : Socle de la statue d'Élisabeth illustrant la Visitation, ébrasement droit du portail de la Vierge



Figure 12 : Parabole de la vraie vigne, trumeau du portail central de la cathédrale d'Amiens

Et ces excès sont représentés jusqu'au chœur de la cathédrale, lieu du travail liturgique quotidien du chanoine. Ces scènes donnent ainsi à voir aussi ce que le chanoine se doit de ne pas être en raison de son rang, les excès qui lui sont proscrits.



Figure 13 : Tombeau de Gérard de Conchy, évêque d'Amiens de 1247 à 1257

Mais il existe une forte ambivalence et dualité dans l'usage iconographique de la vigne et du vin. La vigne peut mener au péché tout autant qu'elle est sanctifiante parce qu'associée à Jésus (cf. figure n° 12). Celui-ci s'est lui-même comparé à la vigne dans une célèbre parabole prononcée aussitôt après la Cène : « Je suis la vraie vigne et mon Père est le vigneron » (Év. de saint Jean 15.1). Les croyants sont en fait les sarments qui prospèrent dans leur fidélité au Christ.

Mais la vigne et le vin sont aussi associés au sacrifice eucharistique au travers du calice et de là à la vie après la mort et à la résurrection. La vigne est alors associée à certains monuments funéraires comme celui de Gérard de Conchy, évêque d'Amiens du milieu du XIII^e siècle, dont le quadrilobe du fronton est décoré de pampres (cf. figure n° 13).

Allégorie du peuple de Dieu, allégorie de l'Église, la vigne est symboliquement polysémique.

Il est donc évident de la voir occuper une place de choix dans l'iconographie cathédrale. Mais il faut se rendre à l'évidence, cela n'a pas de rapport direct avec l'activité viticole de la région ; la source d'inspiration est plus spirituelle que temporelle.

Le déclin du vignoble du chapitre

Le déclin du vignoble capitulaire est à l'image du déclin général de la vigne en Picardie. Et il n'est pas utile d'aller chercher au XIX^e siècle dans les ravages du phylloxéra sur les ceps les causes de la disparition de la vigne dans la région ni dans la concurrence accrue de régions à hauts rendements dont le chemin de fer apporte toujours plus rapidement la production. En réalité, la vigne est déjà résiduelle à cette date. Ces facteurs n'ont donné que le coup de grâce à quelques vestiges de vignes.

En réalité le déclin se manifeste dès le XV^e et surtout au XVI^e siècle. Seuls les vignobles encore d'un bon rapport se maintiennent. Certes des particuliers cultivent encore la vigne sur les terres du chapitre mais les mentions se raréfient. Les vignes de Camon et Dury disparaissent vers la fin du XVI^e siècle, celles de Cottenchy ou de Longueau au XVII^e siècle, les vignes de Vers-sur-Selle au XVIII^e siècle. C'est une évolution qui affecte tout le diocèse progressivement.

Quels sont donc les facteurs de ce déclin progressif ? La reprise économique après la guerre de Cent Ans a permis une reprise des circulations, notamment par mer, qui a permis aux vins lointains d'affluer. Il est probablement devenu moins onéreux de se procurer du vin venant de plus loin. Concurrément au fait que la fiscalité galopante et l'investissement nécessaire dans le lourd travail de la vigne dans nos régions septentrionales pour une production incertaine et souvent médiocre rendaient la viticulture de moins en moins rentable. Il est intéressant de faire le lien avec le déclin à la même période de la waide picarde (dès le XV^e siècle) face à la concurrence de la guède de Rhénanie puis du pastel méridional mais aussi de la disparition mi XVI^e siècle des salines de Rue face à l'arrivée du sel de Brouage en Saintonge. On a finalement affaire au même processus de déprise économique dans un espace économique français qui se décloisonne de plus en plus. Le petit paysan est probablement le dernier à continuer à faire son vin ; déjà les plus riches institutions ou particuliers l'importent. Par ailleurs, le cidre et la bière houblonnée concurrencent de plus en plus le vin. Il faudra les prescriptions royales d'arrachage aux XVII^e-XVIII^e siècles afin de privilégier les blés pour éviter les famines ou encore les grands hivers 1709 ou 1789 pour achever la conversion des terres et la disparition du vignoble médiéval dans la Somme.